

Justice

La « première » de la Cour administrative d'Appel de Nantes



De gauche à droite : MM. Gilbert Anton, président de chambre, Gilles Lemai, conseiller, Joseph Capion, président de la Cour, Roger-Christian Dupuy et Gérard Gayet, conseillers. Les commissaires du gouvernement étaient MM. Henri Cacheux et Jean-Michel Marchand, le secrétaire-greffier en chef M. Maurice Declercq.

Deux jours après son installation solennelle, la Cour administrative d'Appel de Nantes a tenu mercredi sa première audience. Une « première » qui n'a pas été sans poser quelques problèmes d'organisation au président Capion.

Il a fallu, par exemple, attendre l'arrivée du train de Paris pour

ouvrir l'audience. Plusieurs avocats venaient en effet plaider de fort loin : Rouen, Orléans, Blois, Caen.

C'est que la Cour administrative « ratisse » large, avec un ressort juridictionnel qui va de Dieppe aux Sables-d'Olonne et de Brest à Bourges. Il y aura là, au niveau des cabinets d'avocats du

grand Ouest, une formule à trouver.

Cette première audience plénière a permis d'examiner neuf affaires venant en appel de jugements rendus par les tribunaux administratifs de Rouen, d'Orléans, de Caen et de Rennes. Les arrêts devraient être rendus dans une quinzaine de jours.